Image not found or type unknown

Changement de chaudière âgée mais qui fonctionne

Par **gratos 9**, le **19/01/2017** à **15:30**

Bonjour,
Suis-je dans l'obligation de céder aux exigences de ma locataire (99ans) de lui changer la chaudière chauffage et eau chaude si celle-ci fonctionne ?
Dois-je la reloger si au cas cela arriverai pendant 2 à 3 jours le temps de faire les travaux, à mes frais?
Je précise que cette maison a une cheminée.

Cette personne me fait des menaces en suspendant les loyers à sa convenance ,me les payent quand cela lui va bien à son rythme.
A l'heure actuelle elle est à jour avec 3 semaines de retard.Elle a un loyer de 344 e pour une maison de 7 pièces.Je suis patiente mais voilà.
Je vous prie de recevoir mes remerciements anticipés.
J'attends votre réponse avec impatience
MME TORRES SYLVIE

Par **HOODIA**, le **20/01/2017** à **16:31**

Faire par l'homme de l'art qui entretient la chaudière un constat sur le fonctionnement de la chaudière et ceci par écrit.....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés